

LYCEE POLYVALENT PORTES DE L'OISANS

960 Avenue Aristide Briand

38220 VIZILLE

**ACHAT D'UN SYSTEME PEDAGOGIQUE
SIMULANT LE TRAITEMENT D'UN « GAZ VERT »**

Règlement de la consultation

Organe de publication : AJI

ARTICLE 1ER : PRESENTATION DE LA PROCEDURE

Le Lycée Portes de l'Oisans fait l'acquisition d'un système pédagogique simulant le traitement d'un « gaz vert ».

1.1 Il s'agit d'un marché en procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)

1.2 Le présent marché a pour objet la fourniture et l'installation d'un système pédagogique simulant le traitement d'un « gaz vert », selon le descriptif joint en annexe.

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des variantes par rapport à ce descriptif.

1.3 Les modalités de règlement figurent à l'article 10 du CCAP joint au dossier de consultation.

L'unité monétaire de paiement est l'euro.

ARTICLE 2 : PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats doivent présenter leur proposition à l'aide des documents et modalités ci-dessous.

Pour tous les documents, la signature du candidat doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

- Soit le représentant légal du candidat,
- Soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas, la délégation devra être jointe au dossier.

Le dossier du soumissionnaire comprendra :

- L'acte d'engagement et son annexe, complétés datés, et signés.
- Une documentation technique, rédigée en langue française ou anglaise
- Un relevé d'identité bancaire ou postal

ARTICLE 3 : VALIDITE DES OFFRES

Le candidat est tenu par son offre pendant 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

ARTICLE 4 : EXAMEN DES OFFRES

4.1 Examen des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché seront éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères énumérés ci-après par ordre d'importance décroissante et pondérés comme suit :

- La valeur technique du matériel : 40%
- Le prix : 30%
- Les services associés : 30%

L'examen de la valeur technique de l'offre se fera sur la base des éléments suivants :

- Documents et informations techniques transmis par les candidats
- Appréciation qualitative des matériels (ergonomie, robustesse, facilité d'utilisation ...).

4.2 Modalités d'attribution du marché

Les offres examinées feront l'objet d'un classement en application des critères mentionnés à l'article 4.1.

L'offre la mieux classée sera retenue.

Les candidats dont l'offre aura été rejetée en seront avisés.

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS

Pendant la phase de consultation les renseignements d'ordre administratif relatifs aux modalités de procédure de consultation peuvent être obtenus auprès de : Madame Caroline VINCENT, gestionnaire agent comptable du Lycée Portes de l'Oisans (courriel : intendance.0380089r@ac-grenoble.fr); les renseignements d'ordre technique relatifs à l'équipement faisant l'objet de la consultation peuvent être obtenus auprès de Monsieur Sylvain CHANRAUD, DDFPT (ctx.0380089r@ac-grenoble.fr)